

Rapport N° 2022/58

Création d'une zone à trafic modéré aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne

Demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.- TTC

Nyon, le 24 octobre 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 11 juillet 2022 en présence de Madame Stéphanie SCHMUTZ Municipale SDT, Madame Roxane FARAUT, Municipale SDI, Madame Giovanna RONCONI Cheffe de service SDT et Monsieur Jean-Marc FAVRE, Chef de service adjoint SDI.

Les commissaires, Mesdames Caroline BORDIER, Muriel CARDINAUX, Armelle DUPASQUIER, Christine VUAGNIAUX, Marina ALBERTI et Messieurs Jacky COLOMB, Raffaele GIANNATTASIO, Robert LÜTJENS, Sacha SOLDINI et Gianluca SOLIMINE remercient la Municipalité pour leurs informations, leurs présentations et leurs réponses aux questions.

Contexte

Avec l'élargissement du chemin des Cottages désormais rendu possible par la cession d'une bande de 6 mètres supplémentaires, conditionnée à la réalisation du plan de quartier « Au Chêne », la *poche urbaine* dénommée ici « secteur des Cottages » et spécifiquement de ses axes composés par le chemin de Bourgogne, le chemin des Pâquerettes, le chemin du Chêne et le chemin des Cottages est une zone-test idéale pour analyser globalement les besoins de ses espaces publics, la mobilité dans la juxtaposition de 4 tronçons routiers, le développement du tissu social et de la végétation de ce quartier résidentiel, dans l'idée de se servir des résultats pour de prochains développements ailleurs dans la ville.

Le chemin des Cottages, emprunté par les enfants se dirigeant vers l'école du Cossy, par le bus TPN de la ligne 804, est également utilisé par des automobilistes qui souhaitent éviter le carrefour Eules - Oulteret, Saint-Cergue. Ce trafic transitoire représente une vocation contraire au rôle de route de desserte que devrait jouer ce chemin. Le chemin des Pâquerettes et celui de Bourgogne sont également des itinéraires régulièrement empruntés par les écoliers qui se rendent au centre sportif et scolaires du Cossy. Renforcer la sécurité, le confort et l'attraction des axes routiers et proposer des espaces publics cohérents sur l'ensemble du secteur formeront une partie des objectifs de l'étude proposée, ainsi que la coordination des

aménagement extérieurs des parcelles privées à l'aménagement du domaine public et des autres développements en cours de réalisation dans cette zone. Cette étude permettra d'apporter des réponses cohérentes afin que les projets envisagés dialoguent avec leur environnement.

Le préavis développe les quatre phases de cette étude transversale, qui sera menée conjointement par trois services – SDT, SDI, SDE – tout en associant étroitement les autres services concernés – CULT, SIN, SCS –.

Discussion

En présence de la Municipalité, plusieurs questions ont été posées pour lesquelles les commissaires ont pu recevoir des réponses immédiates :

Il est regretté que cette étude ne traite pas la partie aval du chemin de Bourgogne, qui, sans trottoir, pose des problèmes pour des enfants ou des aînés ; de même que, plus haut, l'accès à la station des Plantaz soit ignorée.

Il est répondu que l'étude préliminaire prendra en compte cette partie du chemin de Bourgogne, mais que la réalisation ne se fera, pour le moment, que là où il y a l'opportunité de travailler avec des projets immobiliers qui sont d'accord de céder de l'espace privé pour créer des aménagements extérieurs de qualité, sur les chemins des Cottages et du Chêne principalement.

Quant à la station des Plantaz, elle ne fait pas partie de la zone étudiée et son aménagement doit être un projet provenant de la compagnie du Nyon-Saint-Cergue-Morez.

Quelques commissaires souhaitant des compléments d'informations, les trois questions suivantes sont les retranscriptions des questions et des réponses apportées dans un deuxième temps par la Municipalité :

Pourquoi la partie chemin de Bourgogne n'a-t-elle pas été prise en compte dans la phase 3 ?

En raison des bâtiments en cours de construction le long de la boucle « Cottages, Bourgogne Chêne » il est urgent d'apporter des réponses techniques et constructives afin de réaliser des aménagements concertés et cohérents à l'interface du domaine public et privé. Le tronçon sud du chemin de Bourgogne sera traité ultérieurement en coordination avec le développement des parcelles communales notamment, (parcelles de l'ancienne déchetterie, de l'ex-voirie, jardins collectifs etc.) et d'autres opportunités privées ou publiques. (ThermorésO)

Combien coûterait l'inclusion dans la phase 3 du projet – Étude de projet (Phases SIA 32,33 et 41) du préavis (projet de l'ouvrage, mise à l'enquête publique, appel d'offres pour les travaux) de la partie chemin de Bourgogne.

A ce stade de l'étude, l'ajout de ces 3 phases n'est pas envisageable en raison des valeurs seuils des marchés publics. En effet, le dimensionnement de l'étude initiale correspond à la procédure sur invitation pour un marché de service. Soit un montant maximum de CHF 250'000.—.

Compléter l'étude avec ces 3 nouvelles phases engendre une augmentation de l'offre qui dépasse cette valeur seuil. Ce dépassement du seuil implique de devoir remettre le marché en concurrence en procédure ouverte (Montant supérieur à CHF 250'000.--) En outre, ce complément de prestations, modifie le volume de l'offre de manière significative qui se pourrait être sujet à recours.

Est-ce que les canalisations seront réordonnées de manière à autoriser la plantation de nombreux arbres ?

(Question liée à une thématique évoquée en séance concernant la pose des canalisations pour le chauffage à distance et la constatation que le sous-sol des rues de Nyon en général est fortement encombré de tuyaux et canaux de tous types et en tous sens ne permettant pas de planter des arbres facilement.)

L'objectif de l'étude d'avant-projet et la recherche de solutions qui permettent la mise en œuvre d'un maximum de plantations en pleine terre tout en tenant compte des réseaux sous terrains existants et à réaliser (ThermorésÔ). Une analyse fine sera faite afin de trouver un optimum entre le nombre d'arbres à planter et l'investissement à consentir afin d'adapter les réseaux souterrains pour atteindre ce but. Une analyse coût, efficacité et proportionnalité financière sera menée afin de définir la variante optimum.

Suite de la discussion et des questionnements des commissaires en séance

Comment est calculé le prix de ce crédit d'étude (240'000.- d'honoraires) ?

Le dossier d'appel d'offre est réalisé selon les critères du marché public, avec appel d'offres pour des études, cahier des charges établis, rentrée des offres : la proposition la plus économique est retenue. Trois bureaux ont la charge de l'étude (ingénieurs civils, architectes paysagers, architecte et ingénieur de trafics). Cela représente environ 20% du coût total de l'ouvrage estimé à CHF 2 millions, ce qui peut sembler élevé, mais, pour que cette zone soit confortable et sécurisée, cela demande beaucoup d'investissements. Il y aura également des démarches participatives avec les habitants du quartier afin que cette zone soit une zone de rencontre et publique.

Le centre-ville n'est fait que de projets provisoires alors que dans ce quartier, on va faire du définitif. Quelles sont les priorités ?

La Municipalité répond qu'elle a travaillé sur plusieurs fronts pour que les aménagements intermédiaires deviennent concrets au plus vite. La Ville a beaucoup appris avec ces aménagements provisoires. Les projets du centre-ville sont bien avancés.

Dans le cas présent, la Ville dit vouloir travailler avec des privés, d'où la nécessité de faire avancer le projet, de pouvoir construire ensemble, d'avoir une vision commune sur un quartier et d'accompagner les aménagements privés lorsque l'occasion est présente.

Est-on sûr qu'il n'y aura pas d'autres interventions que le chauffage à distance (ThermorésÔ) pour le sous-sol ?

En fonction du développement du projet, par exemple si l'on veut planter plus d'arbres, il faudra envisager le déplacement de conduites. (Voir réponse détaillée de la Municipalité plus haut)

Peut-on profiter de l'occasion pour amorcer l'abaissement de l'éclairage publique puisque la route sera à moins de 50km/h ?

Il est prévu que les SI déposent un préavis au moment où ce préavis se réaliserait.

A l'occasion des réponses municipales fournies dans un deuxième temps, les **Services Industriels** informent qu'ils vont profiter des différents travaux pour renouveler et harmoniser le réseau d'éclairage public sur l'ensemble des chemins précités en tenant compte des aménagements routiers, cheminements et passages pour piétons. Pour ce faire ils équiperont les armatures de la technologie LED évolutive, ce qui assurera un éclairage efficient de qualité tout en limitant la puissance utilisée. La combinaison avec des détecteurs de présence permettra de réduire les nuisances lumineuses à leur minimum en fonction du passage des usagers et conformément aux critères du Plan lumière.

Œuvre d'art : CHF 35'000.- dans le crédit d'étude ?

Une partie de la Commission s'étonne de ce montant qui représente 10% du projet. Cela comporte les frais de concours pour l'œuvre d'art intégrée, répond la Municipalité qui pense aujourd'hui à « l'art d'usage », par exemple par des interventions artistiques sur le mobilier, sur la signalétique au sol ou encore sur les couleurs, le concours fera émerger un choix - et les honoraires des artistes.

Qu'est-ce qu'une tranchée de Stockholm ?

C'est un concept de végétalisation urbaine où, entre autres, les eaux pluviales sont récupérées pour alimenter les zones de plantations, cela grâce à un aménagement du sol avec des strates de tout-venant qui permet de solidifier les sols et ainsi un aménagement de la végétation et de la circulation.



Certains commissaires désirent obtenir les grandes lignes du cahier des charges, et principalement concernant les places de détente envisagées et les places de parc.

Les grandes lignes du cahier des charges sont mises en évidence dans le préavis : contexte (page 2), périmètre (page 4), objectifs principaux (pages 4-5), descriptif des études (pages 6-7 et 8), calendrier (page 9), aspects de développement durable (pages 10 et 11).

Le cahier des charges ne précise pas de données quantitatives quant aux places de stationnement existantes ou d'un nombre cible à atteindre. Il est précisé que l'ingénieur trafic doit proposer le besoin en place de stationnement sur voirie. Il est du ressort du projet d'établir les places à supprimer ou comment les aménager de manière à contribuer à la réduction de la vitesse du trafic individuel.

Concernant les espaces de détente, ceux-ci ne sont pas traités pour eux-mêmes. Cette thématique est intégrée à l'ensemble des problématiques à analyser dans le cadre de cette étude dont l'objectif général est de qualifier l'espace public au travers d'aménagement conviviaux, confortables attractifs, sécurisés et végétalisés pour les usagers.

Conclusions

La commission a finalement trouvé un consensus après les réponses apportées par la Municipalité dans un deuxième temps. Ce préavis est vu comme un projet interdisciplinaire, intelligent et qui utilise les compétences de nombreux services pour identifier des principes d'aménagement dont on a besoin pour ce quartier de même que pour l'ensemble de la ville. Cette étude est absolument nécessaire et apportera les réponses au développement du plan de quartier et renforcera la gestion de la relation public/privé dans ce quartier, de même que dans le territoire nyonnais.

Si tous les commissaires apportent leur soutien à ce projet qui va déterminer les conduites à venir pour l'ensemble de la ville, certains regrettent cependant que la phase 3 de l'étude ne prenne pas en considération le périmètre dans son entier. Au stade de la réalisation, la reconversion des circulations dans l'ensemble du quartier ne sera pas totalement aboutie. Si l'on veut réellement tendre à un abaissement de la vitesse de circulation à 30 km/h dans la ville il faudrait, pour le moins, que l'on soit apte à le faire dans un îlot restreint et à le considérer comme un modèle exemplaire.

Certains commissaires notent que la Municipalité ne répond pas formellement à la question du coût nécessaire à l'inclusion de la partie sud du chemin de Bourgogne, elle se justifie par le choix d'une procédure en lien avec la loi sur les marchés publics.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/58 concernant la création d'une zone à trafic modéré aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 395'000.- TTC pour financer les études nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Caroline Bordier - Muriel Cardinaux - Jacky Colomb - Armelle DuPasquier - Robert Lütjens – Raffaele Giannattasio - Christine Vuagniaux - Sacha Soldini - Gianluca Solimine - Marina Alberti rapportrice